

IV - FINANCES - BUDGETS

IV.1 - BUDGET PRINCIPAL 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

DÉLIBÉRATION N° 24-10-532

Le vendredi 18 octobre 2024 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 7 octobre 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Départemental de Lot et Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Alain BELLOC

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	OUI	M. GARRIGUES		11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. CAZAUBON		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUEVELIER	NON			OUI	0		
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON				0		
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	OUI				9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON			OUI	0		
Totaux					134	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	134
Membres présents	8	Vote pour	134
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	2	Majorité absolue	68
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N°24-10-532

VU la délibération n° D24-04-490 du comité syndical en date du 5 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal du SMEAG,

VU la délibération n°24-07-519 du comité syndical en date du 12 juillet 2024 approuvant la décision modificative n°1,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rajouter des crédits pour faire face à des dépenses non prévues au moment du vote du budget primitif et de la décision modificative n°1,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal du SMEAG au titre de l'exercice 2024 à savoir :

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2024 Pour mémoire	Montant proposé à la DM 2
20	2051	Concessions et droits similaires	32 829,20	10 900,00
Total des dépenses d'investissement			32 829,20	10 900,00

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2024 Pour mémoire	Montant proposé à la DM 2
13	1312	Subventions d'investissement - Régions	30 242,90	5 450,00
13	1313	Subventions d'investissement - Départements	28 591,00	5 450,00
Total des recettes d'investissement			58 833,90	10 900,00

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire,



Fait à AGEN, le 18 octobre 2024
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Michel FABRE

